

00000352

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le **SLO**
ID : 059-215900655-20190207-190207_D0908CS-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le sept février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Bellignies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danièle DRUESNES, Maire de Bellignies.

Présents : Mme DRUESNES D. – Mr PLESSIS R. – Mme DUBOIS M.P. – Mr TAVERNIER J.M. – Mme DRUART R. – Mr JOACHIM D. – Mr SOHIER P. – Mr GUMEZ J. – Mme MARCHAND L. – Mr DE BACKER F. – Mr MEAUX S – Mme HENOCQ E.

Absent : – Mr GRANDFILS E.

Excusées : - Mme GILLOT I.(Pouvoir à Danièle DRUESNES).- – Mme GILLOT M.B.(Pouvoir à Roselyne DRUART)

Secrétaire de séance : Mme DUBOIS M.P.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Membres Présents : 12

DATE DE LA CONVOCATION : Le 22 Janvier 2019

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLUI ARRETE

Sur le rapport de Madame le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré est favorable au volet réglementaire (zonage et règlement écrit) et les OAP les concernant.

Il demande cependant la prise en compte et les rectifications concernant tous les points de modification demandés ci-dessous :

1/ Rue Virginette (Parcelle cadastrale n° 355)

Remettre la parcelle en zone UC afin que les propriétaires aient la possibilité de construction d'une annexe à leur maison d'habitation.

2/ Ruelle du « Curé »

Réintégrer ce chemin de randonnée de la parcelle 278 (Rue de la chapelle) à la parcelle 259 (rue du Détour) qui joint la Côte du Mayeur à la rue du détour dans les emplacements réservés comme c'est le cas dans le PLU communal. Surface 0.061 hectare.

3/ Rue du Stade Parcelles cadastrales n° 52 -53 55-56-57

Classée en zone 1AU avec 3 constructions prévues mais difficilement envisageables, le terrain est étroit et peu profond ; de plus 1 chemin d'accès aux terrains agricoles en deuxième front est borné et apparaît sur le PLU communal.

Il est demandé de remettre la zone UC et de classer le chemin cadastré 52 et 55 en A ou N.

4/ Rue de la Croix Blanche parcelle cadastrale n° 1088

Classée en zone N sans justification apparente ; dent creuse d'environ 3000 m² ; il serait possible de classer cette zone en zone 1AU et d'y prévoir la construction de 3 à 4 maisons. Il est aussi demandé de rétablir la zone réservée chemin de randonnée comme cela était le cas sur le PLU communal dont la surface du chemin de randonnée est de 0.015 hectare.

5/ Ruelle du Buttiau Parcelle cadastrale n° 1453

Une maison est construite sur ladite parcelle.

6/ Rue de la Poste Parcelles cadastrales n° 1316 et 1318

Remettre dans l'enveloppe urbaine, le terrain jouxtant les bâtiments communaux.

7/ Terrain jouxtant le chemin de randonnée cadastré n° 460

Classé en Nt, remettre en N afin de pouvoir y installer à terme des équipements publics.

8/ Alignement de tilleuls à protéger au titre de l'article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme
comme élément de patrimoine naturel.

9/ Le Conseil Municipal demande à ce que les éléments protégés au titre du patrimoine naturel
et bâti figurent sur un plan A0 par souci de visibilité.

10/ En ce qui concerne la demande de zonage Nc qui permettra à terme l'extension de la
carrière ; le Conseil Municipal s'y est montré favorablement après vote par 12 voix pour
0 voix contre et 2 abstentions. L'Assemblée demande à ce que les orientations
d'aménagement et de programmation soient respectées à court, moyen et long terme.

Le Maire

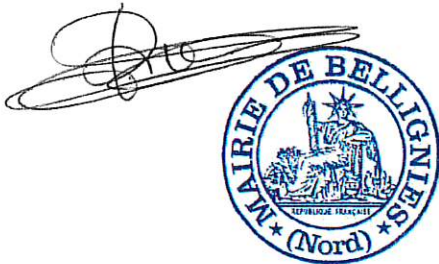
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

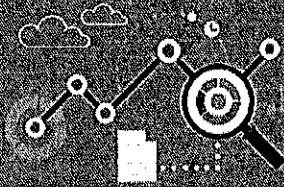
Fait à Bellignies,

Le 07/02/2019

Le Maire,

D.DRUESNES





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Bellignies

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	190207_D0909CS
Date de la décision:	2019-02-07 00:00:00+01
Objet:	AVIS COMMUNAL PROJET PLUI
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique:	059-215900655-20190207-190207_D0909CS-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
059-215900655-20190207-190207_D0909CS-DE-1-1_0.xml	text/xml	855
nom de original:		
AVIS COMMUNAL PROJET PLUI ARRETE.pdf	application/pdf	179514
nom de métier:		
99_DE-059-215900655-20190207-190207_D0909CS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	179514

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 février 2019 à 09h10min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 février 2019 à 09h10min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2019 à 09h10min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2019 à 09h39min09s	Reçu par le MI le 2019-02-11